

A stylized illustration in shades of red and white. It depicts a person from the back, leaning over and reading a book. Behind the person is a globe showing the continents. Two thin white lines cross the scene horizontally, one above and one below the main text.

GUIDE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Sciences Po Rennes
Institut d'études politiques
2017/2018



SciencesPo
Rennes

SOMMAIRE

Bienvenue ! 04

Sciences Po Rennes 05

La vie à Sciences Po Rennes 08

- > Vos interlocuteurs 08
- > Association Zéphyr 11
- > Calendrier 12
- > Les associations étudiantes 13

Plans14

Vos études 16

- > Les démarches d'inscription 16
- > Choix des cours : le contrat d'études 17
- > Programme en français 17
- > Programme en anglais 19

Pratique 20

- > Trouver un logement 20
- > Aide financière au logement 21
- > Santé et assurances 22
- > Travailler en France25
- > Restauration et transport 26
- > Numéros d'urgence 26

BIENVENUE !

Chers étudiants,

Vous n'êtes pas un étranger parmi nous, vous faites désormais partie des élèves de Sciences Po Rennes. Vous êtes bienvenus et nous sommes heureux de vous accueillir dans notre institut.

Rennes est une ville très accueillante où il fait bon vivre. La Bretagne est une région magnifique, empreinte d'une culture et d'un ancrage territorial uniques au monde. Profitez de votre séjour en France pour découvrir notre histoire, notre gastronomie, notre architecture, notre musique et notre savoir-vivre !

Les mois que vous passerez à Sciences Po Rennes marqueront votre vie à jamais. Soyez donc très attentifs à tout ce qui se passe autour de vous. Suivez votre cursus avec responsabilité et excellence. Ne manquez aucun cours ! Participez à la vie associative de l'école, cela sera une opportunité de mener à bien des projets, de nouer des échanges privilégiés et de vous faire des amis.

Notre institut est un lieu de débat, d'apprentissage et de construction de connaissance. Votre expérience et votre culture enrichiront notre manière de comprendre le monde et les phénomènes de l'actualité. Participez donc à nos discussions, posez des questions pendant les cours, interpellez vos camarades. N'oubliez pas que vous êtes ici pour échanger, grandir et vous épanouir.

Les portes du service des relations internationales et de mon bureau sont ouvertes pour vous, n'hésitez pas à venir nous rendre visite et à nous solliciter tout au long de l'année. Nous sommes là pour vous aider à réussir votre séjour.

La direction de Sciences Po Rennes ainsi que toute l'équipe des Relations Internationales vous souhaite une belle rentrée et une année de découvertes agréables !

Marie Pelichet

Directrice des relations internationales

/

SCIENCES PO RENNES

Une originalité institutionnelle :
l'autonomie d'une grande école

L'Institut d'études politiques de Rennes, comme les autres membres de la communauté « Sciences Po » **occupe une place particulière dans le paysage de l'enseignement supérieur français :**

- L'admission à Sciences Po Rennes sanctionne la réussite des candidats, venus de toute la France, à **un examen d'entrée très sélectif**, commun avec sept Instituts d'études politiques : Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse.

- **Sciences Po Rennes est un établissement public d'enseignement supérieur, créé en 1991.** Ce statut particulier lui confère une réelle autonomie administrative et pédagogique. C'est ainsi qu'**il délivre son propre diplôme d'établissement en cinq ans**, diplôme reconnu nationalement comme équivalent au grade Master.

/

Une exigence : Une formation
pluridisciplinaire d'excellence

Hormis ces caractéristiques statutaires, l'originalité première de l'enseignement dispensé à l'institut réside dans la formation « Sciences Po » caractérisée par :

- **Une formation pluridisciplinaire** : droit, économie, gestion, histoire, science politique, langues vivantes sont enseignés à part égale. La pluridisciplinarité se fixe pour objectif de doter les élèves d'une solide culture générale qui leur permettra d'appréhender tous les enjeux de nos sociétés, tout en leur donnant une capacité d'adaptation à un large éventail de professions.

- **Une rigueur méthodologique**, tant dans l'expression écrite qu'orale. Elle s'acquiert dans le cadre spécifique des conférences de méthode. Ces petits groupes de travail favorisent l'expression personnelle et développent l'esprit de synthèse et d'analyse.

- Enfin, un état d'esprit « Sciences Po » qui se veut aussi pour les élèves le gage d'**une vraie ouverture sur les grands débats du monde contemporain**.

Au final, l'objectif de la formation « Sciences Po » est de former des cadres supérieurs des secteurs publics et privés.

/

Une spécificité :
Une ouverture internationale

Une autre caractéristique de l'Institut d'études politiques de Rennes, est la place accordée à l'ouverture internationale.

Elle se concrétise de deux manières :

- **La volonté de Sciences Po Rennes d'ouvrir ses élèves sur les réalités du monde contemporain à travers :**

L'apprentissage de **deux langues vivantes obligatoires** (plus une troisième optionnelle).

La reconnaissance au niveau européen des formations dispensées à Sciences Po Rennes (l'équivalence de diplômes est assurée par le système des crédits ECTS).

L'existence d'un **cursus intégré franco-allemand** de la 1^{re} à la 5^e année en partenariat avec l'Université Catholique d'Eichstätt-Ingolstadt.

Enfin et surtout un **séjour obligatoire d'une année à l'étranger**, soit deux semestres en université, soit un semestre d'étude et un semestre de stage.

Sciences Po Rennes est aujourd'hui lié par des conventions bilatérales de coopération avec plus de 120 universités dans une quarantaine de pays répartis sur les cinq continents.

L'institut est aussi membre de réseaux tels « Erasmus » pour l'Europe, « International Student Exchange Programme » pour les USA et une cinquantaine d'autres pays.

- En contrepartie, **Sciences Po Rennes accueille chaque année environ une centaine d'étudiants internationaux** au semestre ou à l'année.

Ils ont le choix entre deux programmes :

- le **programme en français** pour obtenir le « Certificat d'études politiques » à l'issue d'une année d'études ou l'« Attestation d'études politiques » s'ils restent un seul semestre.
- le **programme en anglais** pour obtenir le « Diploma of political studies in English » à l'issue d'une année d'études ou le « Certificate of political studies in English » s'ils restent un seul semestre.

La philosophie générale de ce programme est de **partager en anglais des connaissances générales sur la France, sur l'Europe et sur le monde, et de rendre compte de problématiques, de débats d'idées et de méthodes ayant cours en France**. Les cours dispensés appartiennent au domaine des sciences sociales, et les enseignants sont tous des spécialistes de leur matière. Le programme offre en parallèle une formation approfondie en français (4h par semaine).

L'objectif est que les étudiants maîtrisant le mieux le français puissent suivre les cours en français au second semestre.

Venir étudier à Sciences Po Rennes est un gage d'exigence intellectuelle dans un cadre de travail privilégié.

/

LA VIE À SCIENCES PO RENNES

Vos interlocuteurs

DIRECTION

Directeur

Patrick LE FLOCH

directeur@sciencespo-rennes.fr

Directeur des études

Pablo DIAZ

directeur-des-etudes@sciencespo-rennes.fr

Directrice des relations internationales

Marie PELICHET

marie.pelichet@sciencespo-rennes.fr

Responsable des étudiants internationaux pour le programme en français

Marta IGLESIAS

marta.iglesias-casal@sciencespo-rennes.fr

Responsable des étudiants internationaux pour le programme en anglais

Marie PELICHET

marie.pelichet@sciencespo-rennes.fr

Coordinateur du programme ISEP

Nicolas ANDRE

nicolas.andre.1@sciencespo-rennes.fr

/

SERVICES ADMINISTRATIFS

Relations internationales

Situé au rez-de-chaussée, ce service réceptionne votre dossier de candidature en ligne et envoie votre lettre d'admission. Il vous accueille lors de votre arrivée à Sciences Po Rennes.

> Contact

Fax : +33 (0)2 99 84 39 50

relations.internationales@sciencespo-rennes.fr

Responsable

Sophie DURGEAUD

Tél. : + 33 (0)2 99 84 39 18

sophie.durgeaud@sciencespo-rennes.fr

Bourses et étudiants entrants

Caroline BIARD

Tél. : + 33 (0)2 99 84 39 48

caroline.biard@sciencespo-rennes.fr

Accueil des étudiants auprès de **Caroline BIARD.**

lundi / mardi / mercredi / jeudi > 13h30 - 16h30

En dehors de ces horaires d'accueil, envoyer un mail ou déposer vos documents dans la boîte aux lettres.

/

Scolarité

Situé au rez-de-chaussée, ce service s'assure de votre inscription dans l'établissement et de vos choix de cours. Il est chargé des emplois du temps et de l'organisation des examens.

> Contact

scolarite@sciencespo-rennes.fr

Responsable

Gwénaëlle MÉHAUTÉ

Tél. : + 33 (0)2 99 84 39 37

gwenaelle.mehaute@sciencespo-rennes.fr

Programmes d'échanges

Mireille PERRIN

Tél. : + 33 (0)2 99 84 39 67

mireille.perrin@sciencespo-rennes.fr

Accueil des étudiants auprès de **Mireille PERRIN.**

lundi / mardi / jeudi / vendredi > 10h00 - 12h00 /
13h30 - 16h00

mercredi > 09h00 - 11h30

En dehors de ces horaires d'accueil, envoyer un mail ou déposer vos documents dans la boîte aux lettres.

/

Bibliothèque

D'une superficie de 1000 m² et offrant plus de 250 places assises, elle met à votre disposition : 60 000 livres, 300 revues, 600 DVD et la VOD, 12 postes informatiques, 1 tablette et 1 liseuse en prêt ainsi que 1 téléviseur et 1 lecteur DVD.

La bibliothèque consacre 25 % de ses crédits à l'acquisition de livres et de revues en langues étrangères.

> Contact

bibliotheque@sciencespo-rennes.fr

Accueil des étudiants (à partir du 1^{er} octobre)

lundi / mardi / mercredi / jeudi > 09h00 - 20h00
vendredi > 9h00 - 18h30
/

Salles informatiques

Vous avez accès à une salle multimédia et plusieurs salles informatiques. Vous pouvez également utiliser le Wi-Fi dans l'ensemble de l'établissement.

> Contact

informatique@sciencespo-rennes.fr

Accueil des étudiants

lundi / mardi / mercredi / jeudi > 08h30 - 17h25
En période de vacances > 09h00 - 17h00
/

Insertion et relations professionnelles

Ce service intervient auprès des étudiants pour les formations pour la préparation à la recherche de stage et d'emploi.

> Contact

Fax : +33 (0)2 99 84 39 50

service.stages@sciencespo-rennes.fr

Responsable

Gilles BEAUME

Tél. : + 33 (0)2 99 84 39 12

gilles.beaume@sciencespo-rennes.fr

Suivi des stages

Anna PELLE

Tél. : + 33 (0)2 99 84 39 07

anna.pelle@sciencespo-rennes.fr

Accueil des étudiants

lundi / mardi / mercredi / jeudi > 13h30 - 16h30

/

Association Zéphyr

L'association Zéphyr propose de **vous accueillir à votre arrivée et de vous aider tout au long de l'année** en favorisant les contacts avec l'ensemble des étudiants rennais.

Les membres de l'association sont là pour **vous aider à effectuer les formalités administratives** et à vous familiariser avec l'environnement.

Zéphyr contribue également au **développement d'une convivialité et d'un esprit d'échange entre les étudiants** en organisant des événements, des soirées, des visites (St Malo, Mont St Michel, etc.).

Par ailleurs, un **parrainage** est mis en place avec les étudiants de Sciences Po Rennes. Le but de ce parrainage est :

- de **répondre aux différentes questions** que vous vous poserez sur la scolarité, le règlement des examens, la personnalité de tel enseignant, l'objet exact de son cours, etc.,
- de **favoriser votre intégration** dans l'établissement et dans la ville.

Renseignements : zephyassociation@gmail.com

/

Calendrier 2017-2018

1^{ER} SEMESTRE pour les étudiants venant un semestre : lundi 11 septembre > vendredi 22 décembre 2017

Journée d'accueil : lundi 28 août

Semaines d'intégration et stage de français : du lundi 28 août au vendredi 8 septembre

Début des cours : lundi 11 septembre

Vacances de la Toussaint : du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre

Examens pour les étudiants au semestre : du 11 au 22 décembre

Vacances de Noël : du lundi 26 décembre 2017 au lundi 5 janvier 2018

Examens pour les étudiants à l'année : du 8 au 19 janvier

International Students Day : samedi 9 septembre 2017

TAM TAM : mercredi 27 et jeudi 28 septembre 2017

Réception à l'hôtel de ville : mercredi 27 septembre à 18h (à confirmer)

Nuit des étudiants du monde : jeudi 19 octobre ou 24 octobre 2017

Coupe du monde de Football : samedi 7 octobre

2^E SEMESTRE
lundi 22 janvier au jeudi 31 mai 2018

Journée d'accueil : mardi 8 janvier

Semaines d'intégration et stages de français : du lundi 8 au vendredi 19 janvier

Début des cours : lundi 22 janvier

Vacances d'hiver : du lundi 5 au vendredi 9 mars 2018

Vacances de printemps : du lundi 30 au vendredi 4 mai 2018

Examens : du lundi 14 au jeudi 31 mai 2018
/

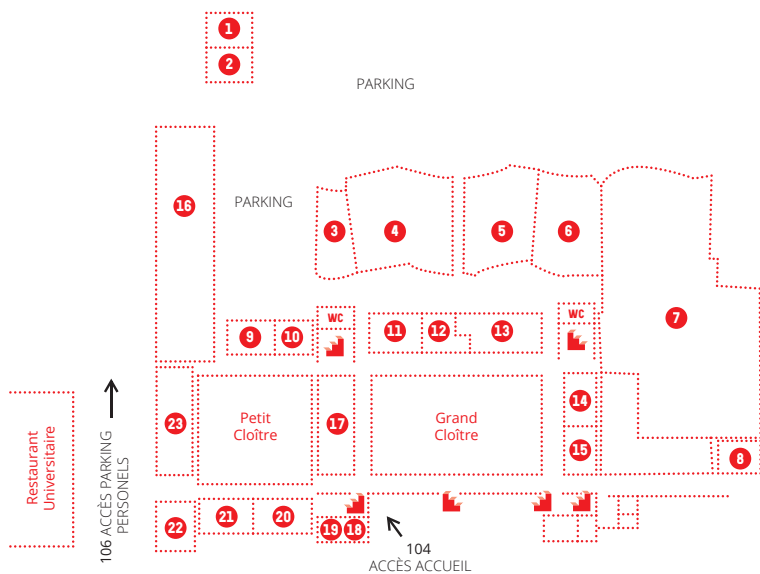
Calendrier sous réserve d'éventuelles modifications.

Les associations étudiantes

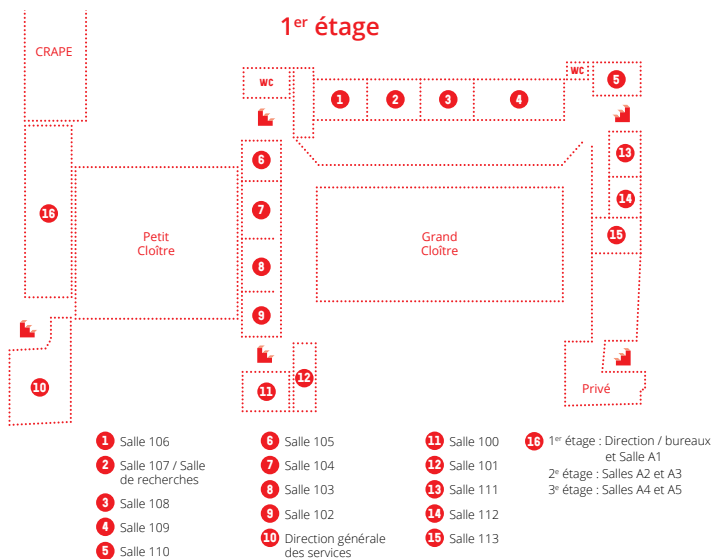
Ajir Sud / Alae Jacta West / Articule : propose de nombreux ateliers : Musique, Théâtre, Cinéma, Cuisine, Dessin, Photo, Lecture / **Alumni Eichstätt-Rennes / Association des anciens élèves** : réseau des anciens élèves / **Association SE-DEFIS / Au centre du débat** : rassemblement des étudiants centristes / **BATNA** : simulations de négociations internationales / **Bureau Des Sports / Cercle Des Étudiants** : animation de la vie interne de Sciences Po Rennes / **Charivarue** : organisation d'un festival culturel et artistique / **Comité Mirabeau / Décloîtrés** : magazine des étudiants à l'étranger / **Défi Voile / Elikya** : exploration des sociétés et cultures africaines / **George Sand** : sensibilise les étudiants à la cause féministe au travers de différentes démarches / **Mouvement Germinal / In Vino Veritas** : découverte des vins, pains, charcuterie et fromages français / **Kengred IEP** : renforcer la solidarité entre 1A, 2A et 4A / **Le Chapitre** : club de débat et d'éloquence / **Les Décaentés** : étudiants de l'antenne de Caen / **Les Pieds Dans le Cloître** : journal des étudiants / **On the roaz'h'd / Le Parlement des Étudiants Rennes** : simulations de débats parlementaires français / **Qui veut durable** : économie et commerce équitable / **Salama** : étude du Moyen-Orient / **Sciences Po Rennes TV / Solidareith / SPR junior Conseil** : cabinet de conseil étudiant / **Tout Asi Muts / Ysegoria** : cycles de conférences / **Zéphyr** : insertion des étudiants étrangers.
/

PLANS

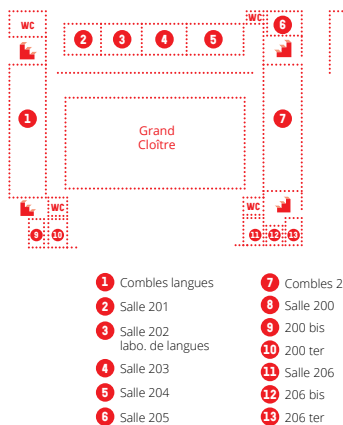
Rez-de-chaussée



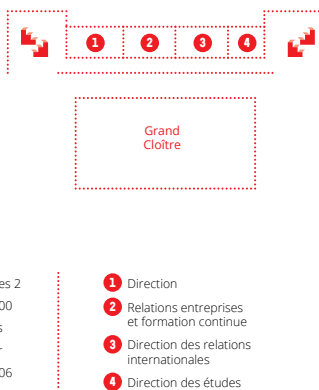
- | | | |
|---------------------|--|------------------------------------|
| 1 Salle 16 | 9 Salle CPENA | 16 Gymnase / IPAG |
| 2 Salle 15 | 10 Salle 13 | 17 Scolarité |
| 3 Reprographie | 11 Salle multimédia | 18 Accueil |
| 4 Amphi. Erasme | 12 Salle informatique | 19 Communication |
| 5 Amphi. Lanjuinais | 13 Service informatique | 20 Salle du Conseil |
| 6 Amphi. Arendt | 14 Service Insertion et Relations pro. | 21 Salle des personnels |
| 7 Bibliothèque | 15 Relations internationales | 22 Direction générale des services |
| 8 Salle B2 | | 23 Vie étudiante |



2^e étage



3^e étage



VOS ÉTUDES

Les démarches d'inscription

Documents nécessaires pour le dossier d'inscription à Sciences Po Rennes

- **1 photo d'identité** format 20 mm x 23 mm pour la carte d'étudiant

- Photocopie :

- de la **carte d'étudiant de l'université d'origine** (pour les étudiants en échange)

- du **passport** et du **visa** pour les étudiants ressortissants d'un État n'appartenant pas à l'Espace Économique Européen

- **Couverture médicale obligatoire** pour toute inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français :

- Pour les ressortissants de l'Espace Économique Européen (pays de l'UE + Islande, Liechtenstein et Norvège) : copie de leur pièce d'identité et copie de la carte européenne d'assurance maladie.

- Pour les étudiants québécois : copie du document SE401 Q106 bis.

- Autres cas : l'affiliation au régime français de sécurité sociale étudiante est obligatoire (*le coût unique pour l'année universitaire 2016-2017 était de 215 €*). Affiliation auprès de la SMEBA ou la LMDE.

CPAM : Cours des Alliés - 35 024 Rennes

LMDE : 43 bd de la tour d'Auvergne 35 000 Rennes
www.lmde.fr

SMEBA : Quai Chateaubriand 35 108 Rennes
www.smeba.fr

(Ces mutuelles proposent également des fichiers d'offres pour le logement.)

/

Documents à lire et compléter

- Formulaire de renonciation au droit à l'image
 - Charte de déontologie en matière d'emprunts, de citation et d'exploitation des sources d'information
- /

Choix des cours : le contrat d'études

Programme en français

Le choix des cours se fait sur les maquettes votées au Conseil d'Administration de l'année universitaire. Ces dernières sont accessibles sur le site web de Sciences Po Rennes.

Quelle que soit l'option choisie, **l'étudiant remplit à chaque début de semestre un contrat d'études** indiquant un volume de cours correspondant au minimum à 30 crédits par semestre. Ce contrat **engage l'étudiant à suivre les cours qu'il a indiqués** et à en respecter les modalités de contrôle de connaissances.

L'étudiant remet le contrat d'études signé par lui-même à la scolarité pendant les trois premières semaines de cours pour qu'il soit validé et signé par le responsable pédagogique du programme. Ce contrat vaut inscription aux examens.

/

Assiduité

L'assiduité est exigée pour tous les enseignements obligatoires (conférences de méthode de français et d'histoire et le cours magistral en histoire et civilisation française).

Toute absence est signalée à la scolarité par les responsables des conférences de méthode et du cours magistral en histoire et civilisation française via les listes d'émargement remplies à chaque séance. **Dès la seconde absence sans justification** (telles que problèmes de santé, force majeure, deuil...), **l'étudiant se verra retirer un**

point par absence non justifiée sur la note finale de la conférence semestrielle.

Pour les étudiants bénéficiant d'une aide à la mobilité versée par Sciences Po Rennes, dès la 2^e absence sans justification (telles que problèmes de santé, force majeure, deuil...), **l'étudiant encourra le risque de perdre sa bourse.**

Cette décision sera prise par la commission des bourses restreinte aux enseignants et à l'étudiant international élu au conseil d'administration représentant les étudiants entrants.

/

Contrôle des connaissances

L'étudiant s'engage à respecter les modalités de contrôle des connaissances des cours obligatoires et des cours qu'il a choisis. La nature de ces modalités de contrôle (écrit ou oral) est définie par Sciences Po Rennes.

Pour les **enseignements obligatoires**

- Les conférences de méthode donnent lieu à un contrôle continu.
- L'examen du cours d'histoire et de civilisation française est une épreuve écrite d'1 heure et 30 minutes.

Pour les **enseignements choisis**

- L'examen est composé d'une épreuve écrite sous forme d'un travail personnel (fiche de lecture, essai ou dissertation) et d'une épreuve orale portant sur le cours et, éventuellement, sur le contrôle continu. (si plus de 20 étudiants en mobilité sont inscrits à son cours, l'enseignant responsable a la possibilité d'organiser, à la place de l'épreuve orale, une épreuve écrite).

Pour les **séminaires**

- Rédaction d'un travail écrit donnant lieu à une soutenance orale

/

Programme en anglais

A chaque début de semestre, un contrat d'études pré-rempli avec les 5 modules de cours obligatoires est remis à l'étudiant.

Si celui-ci est inscrit dans le groupe de français A ou B, le volume de cours indiqué correspond à 30 ECTS par semestre. Si l'étudiant est inscrit dans le groupe de français C, D ou E, il doit compléter son contrat d'études en indiquant la conférence de méthode en français (hors conférence de langue) choisie dans la maquette de l'IEP afin d'obtenir un total de 30 ECTS par semestre.

Ce contrat d'études engage l'étudiant à suivre les cours indiqués et à en respecter les modalités de contrôle de connaissances.

L'étudiant remet le contrat d'études signé par lui-même à la scolarité **pendant les trois premières semaines de cours** pour qu'il soit validé et signé par le responsable pédagogique des étudiants internationaux. **Ce contrat vaut inscription aux examens.**

/

Assiduité

L'assiduité aux enseignements est obligatoire et sera vérifiée. Dès la deuxième absence sans justification (telles que problèmes de santé, force majeure, deuil...), l'étudiant se verra retirer un point par absence non justifiée sur la note finale du cours qui aura été manqué.

Contrôle des connaissances

L'étudiant s'engage à respecter les modalités de contrôle des connaissances des cours formant le programme en anglais. La nature de ces modalités de contrôle (écrit ou oral) est définie par Sciences Po Rennes.

Le cours de FLE donne lieu à un contrôle continu.

Pour les autres **cours de 20h** suivis, l'évaluation du cours comporte :

- un contrôle continu dont les modalités sont définies par l'enseignant en charge du cours,
- une épreuve finale écrite ou orale dont les modalités sont définies par l'enseignement en charge du cours.

Pour les **cours de 10h**, l'évaluation prend la forme d'un contrôle terminal écrit ou oral, au choix de l'enseignant en charge du cours.

/

PRATIQUE

Trouver un logement

Le CROUS

Sciences Po Rennes a mis en place un partenariat avec le CROUS (Centre régional des oeuvres universitaires), organisme qui gère les résidences étudiantes. Cette coopération nous permet de proposer à certains d'entre vous des conditions de logement correctes, à un prix modéré.

La présence d'étudiants internationaux dans le même bâtiment peut aussi vous permettre de retrouver des compatriotes, de parler votre langue. **Cependant, le nombre de chambres attribuées par le CROUS est très réduit.**

Sachez que les draps et couvertures vous seront fournis sur demande, que vous pourrez disposer du four à micro-ondes et des plaques électriques de la cuisine commune mais que vous devrez prévoir votre vaisselle (certains ustensiles peuvent être prêtés par l'association Zéphyr).

Vous pourrez demander une connexion Wi-Fi pour vos ordinateurs personnels.

À votre arrivée vous devrez verser un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer, ainsi que

le loyer du premier mois directement auprès de la cité universitaire et vous vous engagez à respecter les dates prévues pour le paiement des autres loyers.

La résidence vous demandera à votre arrivée de fournir les documents suivants :

- 2 photos d'identité
- 1 attestation d'assurance multirisques habitation incluant la responsabilité civile obligatoire, prenant effet le jour de votre arrivée.

/

Autres logements

Si vous ne pouvez pas bénéficier d'une chambre en cité universitaire, **prenez contact avec l'association Zéphyr** qui vous aidera à chercher un logement.

- Vous pourrez louer une chambre chez un particulier.
- Vous pourrez louer un appartement. Si vous souhaitez le partager avec des étudiants français, indiquez-le rapidement à l'association Zéphyr.

Vous trouverez des **offres de logement** dans les journaux gratuits rennais, à Sciences Po Rennes ou dans la rubrique «Se loger à Rennes» du site www.sciencespo-rennes.fr.

/

Aide financière au logement

Si vous logez en résidence universitaire ou si vous louez un appartement, **vous pourrez demander une aide financière au logement (ALS)**. Celle-ci peut être obtenue par les étudiants internationaux résidant au moins 3 mois en France et étant en possession d'un titre de séjour de longue durée.

Attention ! Pour le versement de l'aide, vous devez être titulaire d'un compte bancaire ou postal en France. Il est fortement conseillé de retirer son dossier de demande d'aide au logement dès que vous avez un logement.

/

Comment obtenir cette aide ?

Vous pouvez saisir votre demande sur le site de la CAF : www.caf.fr ou retirer votre dossier à la caisse d'allocation familiale - 6 cours des Alliés (près de la gare) Tél. : +33 (0)8 20 25 35 10.

Il faut vous munir de :

- Pour les ressortissants de l'Union Européenne et de l'Espace Économique Européen
 - 1 couverture assurance maladie
 - 1 justificatif indiquant que les revenus sont suffisants pour vivre en France
 - 1 pièce d'identité
- Pour les autres nationalités (hors Union Européenne ou Espace Économique Européen)
 - 1 copie du visa et passeport

À savoir : Tous les locataires (logement privé) doivent **s'acquitter d'une taxe d'habitation pour le domicile occupé au premier jour de l'année en cours** (soit le 1^{er} janvier 2017). Cette taxe est variable selon la superficie du logement et la situation géographique et **concerne les étudiants inscrits à l'année.**

/

Santé et assurances

Santé

En France, **le choix d'un médecin est libre, le coût d'une consultation en cabinet privé est en moyenne de 25 € pour un généraliste et de 41€ pour un spécialiste.**

À de très rares exceptions près, il faut payer la prestation médicale au moment même où elle est accomplie. Le remboursement s'effectue de diverses manières, selon que vous êtes ressortissant ou non de l'Union Européenne et selon votre âge.

> 1^{er} cas - **Vous êtes ressortissant d'un pays de l'Espace Économique Européen et vous avez moins de 28 ans.**

Les étudiants ressortissants de ces États et non-affiliés au régime étudiant français peuvent **se faire rembourser leurs soins auprès de la caisse primaire d'assurance maladie** (CPAM) de Rennes, sur présentation de leur justificatif et présentation de la Carte Européenne d'Assurance Maladie. Le remboursement est alors effectué sur la base du remboursement Sécurité sociale (environ 70% de la dépense).

Si vous souhaitez obtenir le remboursement du complément, il faudra adhérer à une mutuelle étudiante. Si vous ne possédez pas la carte européenne d'assurance maladie, vous serez obligatoirement affilié à la sécurité sociale étudiante lors de votre inscription à Sciences Po Rennes. Vos remboursements se feront auprès de la LMDE ou la SMEBA.

> 2^e cas - **Vous n'êtes pas ressortissant de l'Espace économique européen et vous avez moins de 28 ans.**

Si vous venez du Québec, vous devez vous munir du formulaire SE401 Q102 ou SE401 Q106 bis qui vous permettra, sur présentation au guichet de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), d'obtenir le remboursement partiel des prestations.

Si votre pays n'a pas passé de convention avec la France, vous cotisez obligatoirement au régime français de sécurité sociale étudiante au moment de votre inscription à Sciences Po Rennes.

Dans ce dernier cas, **vous choisirez un centre de remboursement de vos prestations la LMDE ou la SMEBA**. Pour être remboursé sur la base du tarif de la sécurité sociale, vous devez y déposer vos feuilles de soins.

Si vous souhaitez obtenir le remboursement du complément, il faudra adhérer à une mutuelle étudiante (LMDE ou SMEBA).

> 3^e cas - **Vous avez plus de 28 ans.**

Il vous est fortement conseillé de vous inscrire auprès de la CPAM directement et de souscrire une assurance privée en France, de préférence.

CPAM : Cours des Alliés - 35 024 Rennes

LMDE : 43 bd de la tour d'Auvergne 35 000 Rennes

www.lmde.fr

SMEBA : Quai Chateaubriand 35 108 Rennes

www.smeba.fr

/

Service social et de santé universitaire

Un **service social gratuit** est assuré par les assistantes sociales du CROUS.

Le Service inter-universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

(SIMPPS) peut, sur rendez-vous, vous délivrer un certificat médical (non contagion, pour le sport...), vous proposer des consultations spécialisées (gynécologie, diététique, aide médico-psychologique), ainsi qu'une information sur les MST et le sida, les vaccinations...

SIMPPS, 263 avenue du Général Leclerc - Bâtiment 21 - Campus de Beaulieu - 35042 Rennes Cedex
Tél. : +33 (0)2 23 23 55 05

Assurances

Si vous devez **souscrire une assurance pour votre logement en résidence universitaire ou privé** en France.

Si vous effectuez un stage pendant votre année universitaire en France, vous devez fournir à votre établissement d'accueil une attestation d'assurance auprès d'un organisme français pour la **responsabilité civile, l'individuelle accident** et le **rapatriement**.

Les **mutuelles étudiantes françaises** (LMDE ou SMEBA) proposent ces types de contrat.

/

Travailler en France

L'étudiant international peut exercer une activité salariée, sans autorisation, durant ses études en France.

L'employeur doit déclarer son embauche à la préfecture. Dans des cas dérogatoires toutefois, une autorisation provisoire de travail est nécessaire : c'est le cas des étudiants algériens, des étudiants devant travailler au-delà de la durée autorisée et des étudiants détenteurs d'un visa de long séjour temporaire.

/

Les étudiants concernés

L'étudiant non-européen peut travailler à titre accessoire pendant ses études s'il est titulaire d'un visa de long séjour « étudiant » valant titre de séjour, ou d'une carte de séjour temporaire portant la mention « étudiant ». La possession d'un de ces titres ouvre droit à toutes les activités salariées en France métropolitaine.

Les étudiants européens et suisses peuvent séjourner en France sans titre de séjour et ont librement accès au travail en France, à l'exception des jeunes bulgares et roumains.

Durée de travail autorisée

L'étudiant peut accomplir 964 heures de travail maximum par an (60 % de la durée annuelle légale du travail). Cette durée commence à partir de la délivrance du titre de séjour ou de la validation du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS).

La préfecture peut retirer son droit au séjour à l'étudiant qui ne respecte pas cette limite.

/

Restauration et transport

Restauration

Les restaurants universitaires vous proposent des repas complets à des prix abordables pour des étudiants. Il en existe deux situés à proximité de Sciences Po Rennes :

- le "Duchesse Anne" 106, bd de la Duchesse Anne
- le "Fougères" 46, rue de Fougères

/

Transport

Sciences Po Rennes est desservi par plusieurs lignes de bus. Pour de plus amples renseignements, consultez le site www.star.fr (<https://www.star.fr/>) ou contactez le Service information du STAR : 12, rue du Pré-Botté à Rennes. Tél. : +33 (0)9 70 82 18 00

/

Services des universités :

En tant qu'étudiant à Sciences Po Rennes, vous pouvez bénéficier de certains services des universités de Rennes 1 et Rennes 2. Vous avez gratuitement accès aux bibliothèques universitaires de Rennes 1 et Rennes 2 sur présentation de votre carte d'étudiant.

Vous pouvez pratiquer des sports dans le cadre du Service Inter Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SIUAPS).

Tél. : +33 (0)2 23 23 50 21

/

Numéros d'urgence

URGENCES

- POMPIERS : 18
- POLICE SECOURS : 17

Groupes médicaux disponibles 24 h/24

- SAMU : 15
- SOS Médecins : 02 99 53 06 06

/



SciencesPo
Rennes

Conception et réalisation :
Sophie Durgeaud / Caroline Biard // Relations Internationales
Marion Turbiez-Miquel // Communication
Illustration : © www.pollenstudio.fr
juillet 2017

#WeAre SciencesPo Rennes

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE RENNES
104, bd de la Duchesse Anne – 35700 Rennes
10, rue Pasteur – 14000 Caen
tél. +33 (0) 2 99 84 39 39
www.sciencespo-rennes.fr

